

## DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

### ➤ CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

Les dossiers d'inscriptions dans les écoles de la commune sont composés de quatre documents :

- document n°1 = fiche d'inscription qui sera transmise aux directrices d'établissement,
- document n°2 = la fiche sanitaire, destinée aux structures municipales
- document n°3 = le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ces documents doivent nous être retournés dûment complétés et signés pour pouvoir être validés.

De plus, le règlement intérieur fourni est à conserver par les familles.

Ces inscriptions concernent :

- les enfants entrants en PETITE SECTION (nés en 2023),
- les enfants entrants en CP (nés en 2020),
- les enfants scolarisés sur une autre commune (ou à domicile) l'année précédente.

La période de dépôts des dossiers en mairie est du **23 MARS 2026 au 24 AVRIL 2026**.

Au-delà de la date butoir, des délais plus longs sont à prévoir pour le traitement et la validation du dossier.

Après validation du dossier administratif par la mairie, les directrices prendront contact avec les familles.

- MATERNELLE : à partir du 4 mai, un rendez-vous téléphonique sera fixé par la directrice (se munir du carnet de santé de l'enfant)
- ELEMENTAIRE : à partir du 4 mai, un rendez-vous sera fixé par la directrice (se munir du carnet de santé de l'enfant)

### ➤ Liste des pièces justificatives à fournir

Les dossiers peuvent être retirés et retournés soit en version papier (directement en mairie) soit en version numérique ([www.ville-lunelviel.fr](http://www.ville-lunelviel.fr)) Pour que le dossier soit considéré comme complet, il devra être accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Photocopie du justificatif de domicile, sur la commune (justificatif de - 3 mois).
- Photocopie des vaccins (carnet de santé, de vaccinations, attestation du médecin traitant...)
- Photocopie du livret de famille (page parents et page enfant)
- Une photo d'identité (pour la fiche sanitaire).

### **Pour tout renseignement**

Vous pouvez contacter le service Scolarité les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00  
Téléphone : 04.67.83.46.85 / [scolarite@ville-lunelviel.fr](mailto:scolarite@ville-lunelviel.fr)